

### ✓ Objectifs de la classe

- Conforter les acquis fondamentaux de l'élève et lui faire prendre conscience de ses compétences
- Assurer l'accompagnement scolaire par une individualisation des pratiques pédagogiques
- Aider l'élève à affiner son projet personnel et donc à choisir une orientation positive
- Préparer au diplôme national du brevet, validation du B2i collège et ASSR niveau 2.

### ✓ Public concerné

- Élèves issus d'une classe de 4<sup>°</sup>

### ✓ Modalités d'affectation

- Sur proposition des équipes pédagogiques de 4<sup>ème</sup> de collège ou demande des familles.

#### Critères d'affectation :

- Élèves motivés pour venir dans cette classe,
- Élèves ayant des difficultés prévisibles lors de l'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>
- Élèves souhaitant affiner leur projet personnel, souhait de découvrir le monde professionnel.



### ✓ Statut de l'élève

- Lycéen. Ce statut crée une rupture qui peut être bénéfique pour recommencer ailleurs autre chose en évitant la marginalisation au collège. Les cours sont assurés sur un seul lieu géographique par des professeurs de Lycée Professionnel habitués aux pédagogies actives et individualisées.

### ✓ Organisation pédagogique

- La formation repose sur un projet pédagogique établi en fonction des besoins des élèves. Il articule formation dans l'établissement et découverte du monde socioprofessionnel lors de visites et de mini-stages en entreprise ou dans d'autres établissements.

Il s'articule autour des composantes suivantes :



- Enseignements centrés sur l'activité des élèves et l'individualisation (travail en projet, enseignements organisés autour de temps globalisés, activités péri/parascolaires...)
- Initiation professionnelle (mais pas une formation)
- Suivi personnalisé et régulier des élèves
- Activités pouvant associer les éducateurs de l'établissement (vie scolaire), ainsi que les parents (témoignages sur leur métier)
- Aménagement de temps de réflexion et de formation sur l'environnement, la santé, la sécurité routière ou l'engagement des élèves...

- En dehors des heures d'enseignements disciplinaires et des heures de découverte des métiers, d'autres actions sont inscrites à l'emploi du temps des élèves :

**Heures de bilan personnel** : elles offrent aux élèves un temps de réflexion pour les aider dans la construction de leur projet. Elles conduisent à l'auto évaluation et donc à une certaine forme d'autonomie.

Elles sont l'occasion, tout comme les heures de vie de classe, de devenir un lieu d'échange pour aider les jeunes à se construire ou à se reconstruire aussi bien personnellement que professionnellement.

Un entretien avec la famille ou responsable légal de l'élève est planifié pour discuter de ses projets d'orientation en fonction de ses résultats, ses découvertes, ses capacités.

### ✓ Diplôme national du brevet, ASSR niveau 2 :

Les élèves sont préparés et inscrits pour la validation du **diplôme national du brevet**.

L'obtention de ce diplôme comprend la prise en compte des évaluations par compétences dans l'ensemble des matières au cours de l'année, auxquels s'ajoutent les résultats obtenus au cours des 3 épreuves écrites (français, mathématiques + technologie + sciences, histoire géographie + EMC) passées en fin de cycle (fin juin).

Un oral sur un projet mené en Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) est aussi prévu dans cette validation.

**Préparation et validation de l'ASSR niveau 2 (attestation scolaire de sécurité routière).**

## ✓ Horaires de cours

- Répartition des cours : 33 heures de cours par semaines.

Enseignements dispensés	Horaires hebdomadaires
• Français	• 5 h (dont 1 h en groupe*)
• Mathématiques	• 4.5 h (dont 1 h en groupe*)
• Sciences physiques, chimie	• 1 h
• SVT	• 1 h
• Histoire-Géographie	• 2.5 h
• EMC	• 0.5 h
• Anglais	• 3 h
• Education Physique et sportive	• 3 h
• Arts Plastiques	• 1 h
• 2 <sup>ème</sup> Langue (espagnol)	• 2.5 h (dont 1 h en groupe*)
• Technologie	• 1 h en groupe
• Découverte professionnelle	• 6 h (dont 3 h en groupe*)



\*Groupe : signifie classe divisée en 2, soit 12 élèves par groupe.

## ✓ Organisation de la découverte du monde professionnel

- **Les heures de découverte des métiers** regroupent des heures consacrées à l'**initiation professionnelle**, aux activités menées dans le cadre du **temps de découverte** et aux **stages** accomplis par les élèves durant leur période de formation.

Elles ont pour objet de permettre aux élèves de mieux connaître les contenus et l'organisation des formations, les débouchés professionnels, les possibilités de carrière ainsi que les conditions d'exercice des métiers dans les secteurs d'activités qui les intéressent. Elles contribuent ainsi à une orientation choisie et positive.

### Initiation professionnelle

Il ne s'agit en aucun cas de pré-professionnalisation mais d'une découverte des différents champs professionnels de l'établissement sous les aspects métiers et formation. Cette démarche nécessite un passage plus ou moins long, de tous les élèves, dans chacun des ateliers du Lycée professionnel :



- Cuisine, Service de restaurant
  - Atelier d'optique lunetterie
  - Informatique
  - Ainsi que dans d'autres établissements partenaires en fonction des souhaits des élèves (Industriel, Social ou Tertiaire)
- Elle permet l'appropriation de compétences transversales, transférables quelle que soit l'orientation choisie.

### Stages :

Ils sont généralement de 3 semaines répartis en 3 périodes

Ils peuvent avoir lieu dans tous types d'entreprises ou dans d'autres établissements scolaires. Ils permettent de conforter le choix de métiers découverts au lycée professionnel ou d'en découvrir de nouveaux. Au retour de ces stages, une exploitation pédagogique est conduite en classe.

**L'ensemble de ces activités donne lieu à l'élaboration par chaque élève de fiches récapitulatives sur les différents métiers rencontrés, outils indispensables à la construction de son projet.**

## ✓ Parcours individualisé d'initiation aux métiers : PIIM.

En fonction du projet de l'élève, les stages en entreprise peuvent être prolongés (difficultés à choisir une orientation, besoin de découvrir de nouveaux métiers, voie de l'apprentissage envisagée).

Il s'agit d'un **parcours individualisé d'initiation aux métiers (PIIM)**.

En contrepartie de l'augmentation de la durée des stages en entreprise, l'élève sera placé en soutien avec des heures de cours particuliers complémentaires dans les matières spécifiques du socle commun de connaissance (français, mathématiques, histoire-géographie, ECJS et anglais). Ces heures sont en substitution d'autres cours et non en plus dans son emploi du temps.

Un bilan régulier de l'évolution du projet de l'élève est effectué lors de ces retours de stage.

## ✓ Modalités d'inscription

Prendre rendez-vous avec le Directeur de l'établissement ou avec le responsable en charge de la classe, en téléphonant au 05.55.31.79.29.

Lycée professionnel SAINT-JEAN  
26 rue Eugène Varlin – BP 870 87016 LIMOGES.  
Tèl : 05.55.31.79.29 – Fax : 05.55.31.79.31  
courriel : [stjean@chdf.fr](mailto:stjean@chdf.fr)  
site web : [www.chdf.fr](http://www.chdf.fr)